



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 15 octobre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

Absents :

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,
Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,
M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur D. DELAMARE.

2020/92 - AUTORISER LE MAIRE A MANDATER LE CABINET EMO AVOCATS POUR DEFENDRE LA COMMUNE EN COUR D'APPEL CONCERNANT LE DOSSIER D'UN AGENT MUNICIPAL

L'agent municipal ayant perdu son recours pour sa non titularisation a fait appel en cour d'appel.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à mandater le cabinet EMO Avocats notamment Me GILLET afin de défendre la commune devant la Cour d'Appel de DOUAI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE le Maire à mandater le Cabinet EMO Avocats (Me GILLET) pour défendre la commune de Roumare en Cour d'Appel de Douai.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020
Le Maire

Affiché en mairie le 28 octobre 2020.